

Municipalité de Lamarche

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN EST

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 22 juin 2016 à 10H30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de M. Gilbert Savard, maire, et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Ms. les conseillers, Réjean Savinsky, Roland Bélanger et Réjean Gagnon

Mme la conseillère, Doris Pruneau, Mme la conseillère Lyne Bolduc

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Fabienne Girard, directrice générale

ABSENCE :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10H00 par M. Gilbert Savard, maire.

143-06-16

2. LECTURE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
ET RÉSOLU**

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 *Dépôt des états financiers 2015*
 - 3.2 *Dérogations mineures (2)*
 - 3.3 *Adoption de l'appel d'offres pour la voirie*
 - 3.4 *Renouvellement de l'assurance avec AGA*
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

144-06-16 3.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2015

Mme Joanny Fortin et M. Éric Bernier, donne le détail des états financiers 2015 de la municipalité de Lamarche.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky .

Municipalité de Lamarche

APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt des états financiers 2015, de la municipalité de Lamarche tel que présenté par Mme Joanny Fortin. L'année 2015 se termine avec un déficit de 78 859\$ dû principalement au litige avec l'entreprise Rock Dufour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

145-06-16

3.2 DÉROGATIONS MINEURE (2)

Les avis public suivant ont été dûment affichés :



MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

100, rue Principale
Lamarche, (Québec)
G0W 1X0

Canada
Province de Québec
MRC Lac Saint-Jean Est
Municipalité de Lamarche

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du règlement No.132-2007 de la municipalité de Lamarche sur les dérogations mineures, en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le Conseil municipal de Lamarche adoptera, à l'occasion de la séance tenue le 20 juin 2016 à 19H30, à la salle du Conseil de la municipalité de Lamarche, la Résolution suivante:

Nature et effet de la dérogation demandée et désignation de l'immeuble affecté :

Concernant le règlement de zonage 125-2007, la dérogation mineure permet d'autoriser :

- Madame Marline Proulx, 101 rue Principale, lot 1-E-P, Rang Ouest, Canton De Rouleau : Régulariser la marge avant à 3,4 mètres plutôt que 7,6 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage 125-2007 chapitre 10 article 10.15.1 Cb afin de permettre un agrandissement de 3.05 mètres par 2.13 mètres

Municipalité de Lamarche

Toute personne intéressée pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le Conseil municipal de Lamarche relativement à ces demandes. Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LAMARCHE CE 31^{ème} JOUR DE MAI DEUX MILLE SEIZE.

Fabienne Girard, Dir-Gén.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, Fabienne Girard, Secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi,

Fabienne Girard,

Secrétaire-Trésorière. 31 Mai 2016.

Le comité consultatif d'urbanisme, suite à sa réunion du 30 mai 2016, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau**

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche accepte la demande de dérogation mineure de Mme Marlyne Proulx pour le 101 rue Principale, Lamarche, afin de régulariser la marge avant à 3,4 mètres plutôt que 7,6 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage 125-2007 chapitre 10 article 10.51.1 Cb afin de permettre un agrandissement de 3.05 mètres par 2.13 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

146-06-16 DÉROGATION MINEURE POUR LE 591 CHEMIN DE LA MONTAGNE



MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

100, rue Principale
Lamarche, (Québec)
G0W 1X0

Municipalité de Lamarche

Canada
Province de Québec
MRC Lac Saint-Jean Est
Municipalité de Lamarche

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du règlement No.132-2007 de la municipalité de Lamarche sur les dérogations mineures, en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le Conseil municipal de Lamarche adoptera, à l'occasion de la séance tenue le 20 juin 2016 à 19H30, à la salle du Conseil de la municipalité de Lamarche, la Résolution suivante:

Nature et effet de la dérogation demandée et désignation de l'immeuble affecté :

Concernant le règlement de zonage 125-2007, la dérogation mineure permet d'autoriser :

Monsieur Lucien Tremblay, 591 Chemin de la Montagne, lot 17-A-2, Rang Est, Canton De Rouleau : Augmenter la superficie minimale autorisée pour les bâtiments accessoires à 1783 pieds carrés plutôt que 1453 pieds carrés tel que prévu par le règlement de zonage 125-2007 article 7.4 1.

Toute personne intéressée pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le Conseil municipal de Lamarche relativement à ces demandes. Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LAMARCHE CE 31^{ème} JOUR DE MAI DEUX MILLE SEIZE.
Fabienne Girard, Dir-Gén.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, Fabienne Girard, Secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi,

Fabienne Girard,
Secrétaire-Trésorière. 31 Mai 2016.

Le comité consultatif d'urbanisme, suite à sa réunion du 30 mai 2016, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger**

Municipalité de Lamarche

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche accepte la demande de dérogation mineure de M. Lucien Tremblay et Mme Hélène Bouchard du 591 chemin de la Montagne, afin d'augmenter Augmenter la superficie minimale autorisée pour les bâtiments accessoires à 1783 pieds carrés plutôt que 1453 pieds carrés tel que prévu par le règlement de zonage 125-2007 article 7.4 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 ADOPTION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA VOIRIE

En attente

3.4 ASSURANCES COLLECTIVES AVEC AGA

En attente

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire, Gilbert Savard, invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

147-06-16

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau**

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée, il est 11 h 03.

Je, soussigné Gilbert Savard, maire de la municipalité de Lamarche ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.

M. Gilbert Savard, maire


Mme Fabienne Girard, directrice générale

Municipalité de Lamarche

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN EST

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Doris Pruneau, mairesse suppléante et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Ms. les conseillers, Réjean Savinsky, Roland Bélanger et Réjean Gagnon

Mme la conseillère, Lyne Bolduc

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Fabienne Girard, directrice générale

ABSENCE : M. Gilbert Savard, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par M. Gilbert Savard, Maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

9. AFFAIRES NOUVELLES *9.1*

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Exemption de la lecture et approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 6 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 22 juin 2016*

4. ADMINISTRATION

- 4.1 Acceptation liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires nets pour le mois de juin 2016 et remise des activités financières pour juin 2016*
- 4.2 Transferts budgétaires*

5. RÉSOLUTIONS

- 5.1 Rapport de dépense de la directrice générale*
- 5.2 Rapport de dépense de l'employé municipal*
- 5.3 Avis de motion pour régler la vitesse devant l'école*
- 5.4 Rétrocession du chemin Lachance*